

Macot la Plagne

Compte rendu Conseil municipal

23 avril 2012



CÉRÉMONIE DU 08 MAI

PLACE DE LA MAIRIE

Messieurs Georges Bérard, président des anciens combattants, Auguste Piccollet, conseiller général du canton d'Aime, Richard Broche, maire de Macot La plagne, Thierry VAISSIERE, capitaine au 7ème BCA de Bourg Saint Maurice, accompagnés d'Amélie et Léonie

Présents : M. Richard BROCHE, maire, M. Joël OUGIER SIMONIN, 1er adjoint, Mme Sylvie MAITRE, 2e adjointe, MM. Robert ASTIER, 3e adjoint, André BROCHE, 4e adjoint, Bernard AUBONNET, 5e adjoint, Mme Ginette CRÉTIER, conseillère municipale, MM. Jean Luc BROCHE, Yves BRIANÇON, Laurent BOCH, Paul BROCHE, Jean Marie GERMAIN, Pierre OUGIER, Marin VIVET GROS, Michel BORLET, Nicolas BRIANÇON MARJOLLET, conseillers municipaux.

Excusés : M. Patrice MEREL, (pouvoir à M. Joël OUGIER SIMONIN), MM. René ALLAMAND, David ALLEMOZ, conseillers municipaux.

Madame Ginette CRÉTIER est élue secrétaire de séance à l'unanimité.

Monsieur le maire demande si les conseillers municipaux ont des observations à formuler sur les comptes rendus des conseils municipaux des 05 et 12 mars 2012. Les comptes rendus sont approuvés à l'unanimité.

Monsieur le maire demande au conseil municipal d'approuver un ajout à l'ordre du jour :

- Indemnités accompagnateur classe de natation école de Macot chef lieu

Le conseil municipal approuve la modification apportée à l'ordre du jour.

Administration générale

1. LOCATION DE GARAGES À PLAGNE BELLECÔTE À LA SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT DE LA PLAGNE (SAP)

Monsieur Robert ASTIER présente la demande de la société d'aménagement de La Plagne de pouvoir utiliser un garage communal situé à côté de l'entrée du parking P0 pour le stockage de matelas durant l'intersaison.

Le conseil municipal autorise monsieur le maire à signer la convention de mise à disposition gracieuse d'un garage communal à la société d'aménagement de La Plagne pour la période du 1er mai au 1er décembre 2012.

(votants : 17, pour : 17)

2. SEM PLAGNE RÉNOV' : VALIDATION DE 4 CONTRATS DE SUBVENTION À LA RÉNOVATION DES APPARTEMENTS EN STATION

Dans le cadre du dispositif mis en place pour relancer la rénovation des appartements en station en lien avec la SAEM Plagne Rénov' et la société d'aménagement de La Plagne, monsieur Bernard AUBONNET informe les membres présents qu'il convient de procéder au versement des subventions pour 4 dossiers achevés :

- Monsieur Claude GOUMENT - rénovation appt 2 - les Embrunes à Plagne 1800 : aide de 5 000 euros (soit 2 500 euros pour la SAP et 2 500 euros pour la commune) pour 31 197, 69 euros TTC de travaux.
- Monsieur François MAUREY - rénovation appt n°5 Carène à Belle Plagne : aide de 5 000 euros (soit 2 500 euros pour la SAP et 2 500 euros pour la commune) pour 79 144 euros TTC de travaux
- Monsieur Gilles CIBOIS - rénovation appt n°852 Le France à Plagne Centre : aide de 5 000 euros (soit 2 500 euros pour la SAP, 2 500 euros pour la commune) pour 26 031,50 euros TTC de travaux.
- Monsieur Henri BOURGEONNEAU - rénovation appt n°25 au Belvédère à Plagne Villages : aide de 5 000 euros (soit 2 500 euros pour la SAP, 2 500 euros pour la commune) pour 34 181 euros TTC de travaux.

Le conseil municipal décide de procéder au versement des subventions pour les 4 dossiers de rénovation achevés présentés ci-dessus.

(Votants : 17, pour : 17)

3. SEM PLAGNE RÉNOV' : OPÉRATION DE RÉHABILITATION DE L'IMMOBILIER EN STATION (ORIL)

Monsieur Bernard AUBONNET rappelle que l'ORIL permet à la commune de pouvoir allouer des subventions à des propriétaires pour la réhabilitation de leur logement dans des habitats disséminés.

Cette opération arrivant à échéance, monsieur Bernard AUBONNET propose au conseil municipal de la renouveler pour une période de dix ans. Il ajoute que l'objectif ambitieux pris dans le cadre de cette opération est de rénover au moins 100 appartements par an.

Le conseil municipal valide le renouvellement du dispositif Oril, sur l'ensemble des sites de La Plagne, sis sur le territoire de la commune, tel que proposé. (Votants : 17, pour 17)

4. MOTION CONTRE LA FERMETURE D'UNE CLASSE AU GROUPE SCOLAIRE ALBERT PERRIÈRE - ÉCOLE DU CHEF LIEU

Madame Sylvie MAITRE informe le conseil municipal de la décision de blocage d'une classe par l'inspection académique, au groupe scolaire du chef-lieu, pour la prochaine rentrée scolaire 2012/2013 si l'effectif de 138 élèves n'est pas atteint. Monsieur le maire a rencontré l'inspecteur de l'éducation nationale qui a fait remarquer que les classes de l'école du chef lieu n'étaient pas surchargées par rapport à d'autres écoles. En revanche, monsieur l'inspecteur de l'éducation nationale s'est engagé à ne pas fermer la classe si l'effectif demandé était atteint. Madame Sylvie MAITRE propose au conseil municipal de prendre une motion contre la fermeture de cette classe et indique qu'une pétition d'environ 320 signatures sera jointe à cette dernière.

Le conseil municipal se positionne contre la fermeture d'une classe au groupe scolaire Albert Perrière pour la prochaine rentrée scolaire. (Votants 17, pour 17)

Finances

1. DEMANDE DE SUBVENTION A LA PRÉFECTURE DE LA SAVOIE DANS LE CADRE DU FONDS INTERMUNICIPAL DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE (FIPD)

Suite aux diverses dégradations subies par les équipements publics du chef lieu, et afin de prévenir celles qui pourraient être causées dans les galeries rénovées de Plagne Centre, monsieur le maire indique que la commune prévoit d'installer un système de vidéosurveillance sur le chef lieu et sur la station. Le montant prévisionnel de cette opération pour l'ensemble de la commune est de 37 400 euros. Ces équipements sont susceptibles d'être subventionnés au titre du FIPD. Monsieur le maire propose de solliciter les aides nécessaires à son financement.

Monsieur Marin VIVET GROS demande que des poursuites soient engagées lorsque les responsables des dégradations sont connus.

Madame Sylvie MAITRE fait remarquer que la mise en place de ce système de vidéo surveillance est justement destinée à identifier ces auteurs et de pouvoir ensuite les pénaliser.

Le conseil municipal approuve la demande d'aide financière au titre du Fipd pour la mise en place de système de vidéo-surveillance sur la commune. (Votants : 17, pour : 17)

2. DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA FÊTE TERRE TERROIR TARENTOISE

Monsieur André BROCHE rappelle l'organisation de la fête Terre Terroir Tarentaise et la demande de subvention approuvée lors d'un conseil précédent. Il s'avère que les aides peuvent être plus importantes que prévues initialement.

Monsieur André BROCHE propose de demander au conseil général de la Savoie la somme de 3 900 euros (au lieu de 3 120 euros) et au conseil régional Rhône Alpes, la somme de 6 500 euros (au lieu de 5 200 euros).

Le conseil municipal décide de solliciter les aides citées ci-dessus auprès du conseil général de la Savoie et du conseil régional Rhône Alpes. (Votants : 17, pour : 17)

3. DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX D'AMÉNAGEMENTS TOURISTIQUES AU LAC VERT

Après avoir rappelé les travaux d'étanchéité du lac vert, monsieur André BROCHE explique qu'il est prévu de réaliser des aménagements touristiques aux abords de ce dernier.

Les équipements prévus sont : une barrière afin d'empêcher l'accès de tout véhicule aux abords du lac, une table d'orientation, un panneau pédagogique sur les travaux réalisés, des barbecues maçonnés, des tables de pique nique et un terrain de pétanque.

Les aménagements pouvant bénéficier d'une aide financière, monsieur André BROCHE propose de solliciter une aide la plus élevée possible auprès du conseil général de la Savoie.

Le conseil municipal approuve la demande de subvention proposée ci-dessus. (Votants : 17, pour : 17)

4. CONVENTION DE PARTICIPATION AU FINANCEMENT DES TRAVAUX DE LA STATION D'ÉPURATION

Monsieur le maire remémore au conseil municipal les travaux de mise aux normes et d'extension de la Step réalisés par le Syndicat intercommunal de la grande Plagne pour son périmètre d'assainissement (essentiellement les stations d'altitude). Pour les villages raccordés comme Macot chef lieu, monsieur le maire explique qu'une convention de participation au financement des travaux de la station d'épuration doit être conclue. Monsieur le maire fait lecture de la convention. Il précise que la somme est déjà inscrite au budget 2012.

Monsieur Joël OUGIER SIMONIN fait remarquer que la somme inscrite devrait diminuer suite aux travaux séparatifs des eaux usées de la commune. Monsieur le maire explique que cette somme restera stable puisqu'elle correspond à la participation des travaux. En revanche, la somme demandée aux usagers dépend du volume réel d'effluents et pourra évoluer grâce aux travaux engagés par la commune.

Le conseil municipal approuve la convention de participation au financement des travaux de la station d'épuration telle qu'elle lui est présentée. (Votants : 17, pour : 17)

Ressources humaines

1. CRÉATION D'UN POSTE SAISONNIER À LA CRÈCHE MUNICIPALE

Comme chaque année, madame Sylvie MAITRE propose de créer un poste d'agent saisonnier (infirmier, Educateur jeunes enfants ou auxiliaire de puériculture) pour la période du 1er juillet au 31 août 2012 à temps complet pour la crèche les p'tits bonnets.

Le conseil municipal approuve la création du poste cité ci-dessus dans les conditions énoncées. (Votants : 17, pour : 17)

2. CRÉATION DE TROIS POSTES SAISONNIERS À LA POLICE MUNICIPALE

Afin de pallier les absences des titulaires durant l'intersaison et de renforcer l'effectif pendant la saison estivale, monsieur Laurent BOCH rappelle la nécessité de recruter des agents de surveillance de la voie publique et assistants temporaires, comme chaque année :

- 2 postes pour la période du 02 juillet au 31 août 2012 à temps complet

- 1 poste pour la période du 1er mai au 31 août 2012 à temps complet

Suite à l'interrogation de monsieur Michel BORLET, monsieur Laurent BOCH explique que ces postes ont été prioritairement proposés aux agents présents l'hiver afin de fidéliser l'équipe.

Le conseil municipal approuve la création des postes cités ci-dessus dans les conditions énoncées. (votants : 17, pour: 17)

3. CRÉATION DE TROIS POSTES SAISONNIERS AUX SERVICES TECHNIQUES

Comme chaque saison estivale, monsieur Robert ASTIER propose la création des postes suivants afin de renforcer les effectifs de la voirie :

- 3 postes d'adjoints techniques territoriaux de 2ème classe saisonniers pour la période du 09 mai au 30 novembre 2012 à temps complet.

Le conseil municipal approuve la création des postes cités ci-dessus dans les conditions énoncées. (votants : 17, pour : 17)

4. RECRUTEMENT D'ADJOINTS TECHNIQUES SAISONNIERS MIS À DISPOSITION À L'OFFICE NATIONAL DES FORÊTS - ÉTÉ 2012

Monsieur Jean Luc BROCHE rappelle que la commune recrute chaque été des agents pour les mettre à disposition de l'office national des forêts afin d'entretenir notamment les sentiers.

Il propose ainsi la création de 8 postes d'adjoints techniques saisonniers pour la période du 1er juillet au 31 août à raison de 4 pour le mois de juillet et de 4 pour le mois d'août.

Suite à l'interrogation de madame Ginette CRÉTIER, monsieur Jean Luc BROCHE confirme que ces postes sont à destination des jeunes de la commune.

Le conseil municipal approuve la création des postes cités ci-dessus dans les conditions énoncées (votants : 17, pour : 17)

5. CRÉATION DE DEUX POSTES SAISONNIERS POUR LES ESPACES VERTS POUR LA SAISON D'ÉTÉ 2012

Monsieur Robert ASTIER propose de renouveler les postes suivants pour la période du 1er juillet au 31 août à raison d'un poste pour juillet et d'un poste pour le mois d'août aux services espaces verts. Ces postes sont créés dans le cadre des «Jobs d'étés» à destination des jeunes de la commune.

- 2 postes d'adjoints techniques territoriaux de 2ème classe saisonniers à temps complet.

Le conseil municipal autorise le renouvellement des postes cités ci-dessus dans les conditions énoncées (votants : 17, pour : 17)

6. CRÉATION DE DEUX POSTES D'ADJOINTS DU PATRIMOINE POUR L'ÉTÉ 2012

Dans le cadre des «jobs d'étés» à destination des jeunes de la commune, monsieur André BROCHE propose au conseil municipal la création de deux postes d'adjoints du patrimoine saisonniers pour assurer le gardiennage de l'église pendant la saison estivale. Ces deux postes seront à pourvoir dans les conditions suivantes :

- un poste d'une durée de 3 semaines en juillet sur un temps de travail de 15h hebdomadaires
- un poste d'une durée de 3 semaines en août sur un temps de travail de 15h hebdomadaires

Il précise que ces créations de postes s'inscrivent dans le cadre d'une convention à passer avec la FACIM, qui finance ce projet à hauteur de 600 euros. Monsieur André BROCHE rappelle que l'église est ouverte du lundi au ven-

dredi de 15h à 18h pendant la saison d'été.

Elle sera fermée le samedi et le dimanche

Le conseil municipal approuve la création des postes cités ci-dessus dans les conditions énoncées. (Votants : 17, pour : 17)

7. CRÉATION D'UN POSTE D'OPÉRATEUR DES ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES A TEMPS COMPLET

Eu égard aux besoins en terme d'animation et d'encadrement sportif liés aux activités de la salle omnisports «Pierre LEROUX» de Plagne Centre, monsieur Bernard AUBONNET souligne la nécessité de recruter un opérateur des activités physiques et sportives pour l'été 2012.

Il propose la création de ce poste dans les conditions suivantes :

- un poste à temps complet pour une durée hebdomadaire de 35 h du 1er juillet au 31 août 2012.

Monsieur Michel BORLET demande si les activités mises en place par cet animateur correspondent bien à la demande. Monsieur Bernard AUBONNET répond que ces activités sont très prisées par la clientèle.

Le conseil municipal approuve la création du poste cité ci-dessus dans les conditions énoncées. (Votants : 17, pour : 17)

8. CRÉATION D'UN POSTE TECHNIQUE TERRITORIAL AFFECTÉ À LA CUISINE MUNICIPALE

Madame Sylvie MAITRE fait part du changement d'affectation de l'agent de restauration qui va remplacer le gardien d'immeuble du foyer logement le Génépy pendant une année.

Pour son remplacement, elle propose la création d'un poste d'adjoint technique territorial pour une année pour la cuisine municipale.

Le conseil municipal approuve la création du poste cité ci-dessus dans les conditions énoncées. (Votants : 17, pour : 17)

Travaux - marchés

1. AVENANT N°1 AU MARCHÉ DE TRAVAUX «MAINTIEN EN EAU DU LAC VERT»

Monsieur Robert ASTIER informe que des travaux supplémentaires ont du avoir lieu suite à des adaptations techniques et géotechniques nécessaires, ainsi que des adaptations de chantiers demandées par le maître d'oeuvre et le maître d'ouvrage.

Le montant de ces régularisations s'élève à + 45 084,56 euros HT, et porte ainsi le marché à 241 310,56 euros HT (soit 22,98% d'augmentation).

Monsieur Robert ASTIER indique que l'entreprise a consenti une diminution sur la plus value, et il propose également de demander au maître d'oeuvre de prendre en charge une partie de cette augmentation par souci d'équité.

Le conseil municipal autorise monsieur le maire à signer l'avenant n° 1 au marché «maintien en eau du lac vert». (votants : 17, pour : 17)

2. AVENANT N°8 AU MARCHÉ «PRESTATION DE NETTOYAGE DES LOCAUX COMMUNAUX»

Monsieur André BROCHE rappelle que de nouveaux équipements de sanitaires publics ont été mis en place au début de la saison hivernale 2011/2012 (galerie du vercors). L'avenant n° 7 prévoyait le nettoyage de ces nouveaux équipements durant une période d'essai du 17 décembre 2011 au 29 février 2012. Il s'avère que ces prestations doivent se prolonger jusqu'à la fin de la saison hivernale soit jusqu'au 30 avril 2012.

Monsieur André Broche indique que le montant supplémentaire de ces prestations s'élève à 1 836,78 euros HT, ce qui porte le marché à 92 088, 87 euros HT (soit 15,11% d'augmentation).

Le conseil municipal autorise monsieur le maire à signer l'avenant n° 8 au marché «prestations de nettoyage des locaux communaux - lot 4 sanitaires publics». (votants : 17, pour : 17)

3. MARCHÉ PUBLIC DE PRESTATIONS DE NETTOYAGE DES LOCAUX COMMUNAUX SUR L'ENSEMBLE DES SITES DE LA PLAGNE - 4 LOTS

Monsieur André BROCHE informe que le marché conclu pour le nettoyage des locaux communaux sur les différents sites de La Plagne arrive à expiration fin juin.

La consultation a ainsi été relancée, par voie d'appel d'offres ouvert, pour permettre la poursuite de ces prestations.

Il indique que ce marché est réparti en 4 lots :

- Lot 1 : groupe scolaire de Plagne Centre
 - Lot 2 : salle hors sacs de Plagne Centre
 - Lot 3 : sanitaires publics de l'ensemble des sites de La Plagne
 - Lot 4 : communs de l'immeuble le Jovet à Plagne Centre
- Ce marché prendra effet à compter du 1er juillet 2012 jusqu'au 30 juin 2013, il sera renouvelé deux fois par tacite reconduction par période successive d'un an, sans que ce délai ne puisse excéder le 30 juin 2015.

Le montant total estimatif des prestations pour une année s'élève à 129 000 euros HT.

Le conseil municipal autorise le maire à signer les marchés qui résulteront de cette consultation, et éventuellement les marchés négociés qui résulteraient d'une consultation infructueuse, après avis favorable de l' élu référent dans ce domaine.

(Votants : 17, pour : 17)

Urbanisme

1. ECHANGE DE TERRAIN ENTRE MADAME FRANCETTE LÉGER ET LA COMMUNE

Monsieur Joël OUGIER SIMONIN informe que la commune a été saisie par madame Francette LÉGER pour l'acquisition de diverses parcelles au lieu-dit le Vénéchet.

Il propose la cession des parcelles communales suivantes au Vénéchet:

- Section D n°793 d'une surface de 120 m² à 12 euros/m²
- Section D n° 1571 d'une surface de 286 m² à 12 euros/m²

- Section D n° 783 d'une surface de 178 m² à 50 euros/m² en contrepartie des parcelles de madame Francette LÉGER :

- Section A n° 411 d'une surface de 146 m² située à Bonnegarde du bas
- Section A n° 1490 et 1493 d'une surface respective de 600 m² et de 302 m² situées à Saint Sébastien.

Cet échange implique une soulte de 9 936 € au profit de la Commune

Le conseil municipal autorise les échanges de terrains cités ci-dessus dans les conditions énoncées. (Votants : 17, pour : 17)

2. RÉGULARISATION EMPRISE ROUTE DE LA REMISE

Suite à une opération de bornage de terrains le long de la route de la remise, monsieur Joël OUGIER SIMONIN informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de régulariser l'emprise de cette dernière.

Il propose ainsi l'acquisition des parcelles :

- Section A n° 3350 d'une surface de 17 m² à Bonnegarde du bas, au prix de 30,49 euros/m² soit 518,33 euros appartenant à Mme Raymonde PACCALET
- Section A n° 3352 d'une surface de 31 m² à Bonnegarde du bas, au prix de 30,49 euros soit à 945 euros appartenant à Monsieur Gilbert VIVET GROS.

Le conseil municipal autorise l'acquisition des parcelles citées ci-dessus dans les conditions énoncées. (Votants : 17, pour : 17)

3. AMÉNAGEMENT PARKING DES POIRIERS À MACOT LA PLAGNE

Monsieur Joël OUGIER SIMONIN rappelle le projet d'aménagement du parking public des poiriers au chef lieu : réalisation d'un espace public à usage de parking aérien le long de la route des poiriers au droit de la ruelle du Muguet et mise en place de conteneurs semi-enterrés.

Il indique que l'emprise du projet se situe sur des parcelles privées appartenant à une succession non réglée. La collectivité a essayé d'acquérir le bien à l'amiable mais n'a pas abouti dans cette démarche.

Pour permettre à ce dossier de se finaliser, il convient de solliciter monsieur le préfet afin d'engager une procédure de déclaration d'utilité publique et parcellaire pour obtenir la cessibilité totale ou partielle des parcelles nécessaires au projet.

Monsieur Joël OUGIER SIMONIN soumet à l'approbation du conseil municipal le dossier d'enquêtes conjointes d'utilité publique et parcellaire.

Le conseil municipal demande à monsieur le préfet d'engager une enquête d'utilité publique conjointement à une enquête parcellaire préalable à l'arrêté de cessibilité. (Votants : 17, pour : 17)

4. DÉCLASSEMENT DU PARKING DU VILLARD DU HAUT POUR PARTIE

Monsieur Joël OUGIER SIMONIN rappelle qu'une partie de l'emprise de ce parking se trouve à proximité de la voirie départementale et indique que son déclassement est nécessaire pour permettre au cadastre de numéroter cette nouvelle parcelle. Monsieur Paul Broche demande si la partie qui se trouve sur un terrain privé a été régularisée. Monsieur Joël OUGIER SIMONIN répond que les propriétaires ont donné leur accord et que la procédure de régularisation a été engagée.

Le conseil municipal accepte le déclassement d'une partie du parking communal du Villard du Haut pour une surface de 59 m². (votants : 17, pour : 17)

5. ÉCHANGE DE TERRAIN ENTRE LA COMMUNE ET MME RAYMONDE BÉRARD

Monsieur Joël OUGIER SIMONIN, ne prenant pas part au vote, quitte la salle (le pouvoir de monsieur Patrice MEREL n'est donc pas pris en compte).

Monsieur Robert ASTIER informe le conseil municipal de l'échange de parcelle entre Mme Raymonde BÉRARD et la commune.

Il propose ainsi l'acquisition de la parcelle section I n°811 d'une surface de 606 m², le Replein, appartenant à Mme Raymonde BÉRARD, en contrepartie de la parcelle communale section K n°1014 d'une surface de 765 m² située au Champs au couloir.

Il indique que cet échange s'effectuera sans soulte.

Le conseil municipal approuve l'échange des parcelles citées ci-dessus dans les conditions énoncées. (Votants : 15, pour : 15)

6. VENTE DE PARCELLES COMMUNALES À MADAME ET MONSIEUR ROLAND MINGEON

Monsieur Joël OUGIER SIMONIN informe que la commune a été saisie par madame et monsieur Roland MINGEON pour l'acquisition de parcelles situées à la Perrière. Il propose ainsi de céder les parcelles suivantes :

- Section C n° 947p, 1292p et 950p d'une surface respective de 35 m², 2 m² et 1m² au prix de 50 euros le m².

Le conseil municipal approuve la cession des parcelles citées ci-dessus dans les conditions énoncées. (Votants : 17, pour : 17)

7. AUTORISATION À LA SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT DE LA PLAGNE DE DÉPOSER UNE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE SUR UNE PARCELLE COMMUNALE

Monsieur Joël OUGIER SIMONIN présente la demande de la SAP pour déposer un permis de construire d'un bâtiment à usage de billetterie sur une parcelle communale à Plagne Bellecôte. Ce local serait implanté à côté de la télécabine de Plagne Bellecôte dans l'attente de sa rénovation. A terme, cette billetterie serait intégrée à la gare de départ de la télécabine.

En contrepartie, la SAP s'engage à retrocéder pour l'euro symbolique à la collectivité la parcelle Section M n° 2642 qui correspond au sas de la piscine de Plagne Bellecôte.

Monsieur Joël OUGIER SIMONIN fait remarquer que cet emplacement n'est pas le plus judicieux pour un local de billetterie à destination de la clientèle.

Le conseil municipal autorise la Sap à déposer une demande de permis de construire sur les parcelles communales section M n°2 445 et 2 776. (Votants : 17, pour : 15, abstention : 2, Nicolas BRIANÇON MARJOLLET et Michel BORLET).

Ajout délibération

1. PRISE EN CHARGE INDEMNITÉS POUR ACCOMPAGNATEURS CLASSE DE NATATION - ECOLE MACOT CHEF LIEU

Madame Sylvie MAITRE fait part au conseil municipal du séjour natation effectué par les classes de CM1/CM2 et CE2/CM1 de l'école de Macot chef lieu à Aix les Bains. Il avait été convenu que la collectivité prendrait en charge l'indemnité des accompagnateurs. Il est donc nécessaire de prendre une délibération pour le versement de cette indemnité.

Madame Sylvie MAITRE propose ainsi de verser à chaque accompagnateur, au nombre de 4, une indemnité de 219,44 euros bruts soit 200 nets.

Le conseil municipal approuve le versement d'une indemnité de 219,44 euros bruts à chaque accompagnateur. (Votants : 17, pour : 17)

Questions diverses

VÉTÉRANCE DES POMPIERS VOLONTAIRES

Monsieur Richard BROCHE rappelle que la collectivité verse actuellement une allocation de vétérance d'un montant de 4 736,26 euros à destination de 11 pompiers volontaires ayant oeuvré sur la commune avant 2004 et ayant plus de 20 ans d'ancienneté. Il est proposé aujourd'hui de porter cette somme à 6 764 euros (transformation en allocation de vétérance et fidélité).

Le conseil municipal valide à l'unanimité l'augmentation de l'allocation de vétérance des pompiers volontaires.

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CLIS DE L'USINE DE VALEZAN

Monsieur Paul BROCHE indique que la dernière réunion de la Commission locale d'information et de surveillance a eu lieu à l'usine de Valezan, le 16 mars dernier, sous la présidence de madame Dominique CONCA, sous-préfète. Monsieur Paul BROCHE présente les chiffres d'exploitation de l'année 2011 :

- incinération de 17 610 tonnes de déchets ménagers et assimilés et 1749 tonnes de boues de stations d'épurations urbaines

- 1761 tonnes d'ordures ménagères ont été détournées

- 1 900 balles de déchets ont été réalisées

- 3 618 tonnes de mâchefers ont été produites, 4 307 tonnes ont été valorisées .

La différence entre la quantité produite et la quantité valorisée vient de la différence de stock entre le début et la fin de l'année 2011.

- 500 tonnes de résidus d'épuration des fumées ont été valorisées en mine de sel en Allemagne
- 360 tonnes de ferrailles extraites des mâchefers ont été dirigées en filière industrielle de recyclage,
- la certification ISO 14 001 a été renouvelée
- l'autosurveillance des rejets atmosphériques n'a pas mis en évidence d'écart réglementaire. La durée annuelle cumulée des dépassements des valeurs seuils a été de 11h30 contre 20h en 2010 pour une limite réglementaire annuelle fixée à 60 heures.
- les deux campagnes d'analyse des rejets atmosphériques par un organisme extérieur dont, la seconde était inopinée, n'ont pas mis en évidence d'écart réglementaire. En revanche, il est ressorti une différence de concentrations de dioxyne entre les deux analyses (0,0149 ng/Nm³ à la première et 0,00004 ng/Nm³ à la deuxième) due à un changement de manches filtrantes plus performantes entre les deux analyses. Pour rappel la norme autorisée est de 0,1 ng/Nm³.

Ensuite Monsieur Paul BROCHE évoque l'impact de l'usine sur l'environnement. Il explique que des analyses ont été réalisées sur les sols, les végétaux, les lichens, les retombées atmosphériques et le lait.

Elles portent sur les métaux et les dioxines-furannes. Suite à ces analyses, il convient de noter :

- la disparition de la teneur anormale en plomb de 594 mg/kg mesurée en 2010 dans le sol au niveau du potager de Sangot. La concentration mesurée en 2011 est de 48 mg/kg.
- l'augmentation des teneurs en chrome dans les herbages en deux points de prélèvements (motocross et base de loisirs) sans pour autant dépasser la valeur considérée comme forte.

Monsieur Paul BROCHE rapporte les propos de monsieur HERVOUET, représentant du cabinet Indigo missionné par le Smitom pour le suivi des deux usines, qui précise qu'un impact lié à un incinérateur se traduit généralement par une hausse simultanée de plusieurs paramètres et non d'un seul métal.

Monsieur le maire précise que les analyses sont demandées par la préfecture et non par l'exploitant.

FOYER LOGEMENT LE GÉNÉPY

Madame Sylvie MAITRE rappelle qu'elle a rencontré, avec monsieur le maire, le directeur général de l'Opac lors d'un deuxième entretien. Le projet d'un éventuel achat du bâtiment ou d'une exploitation différente ont été évoqués de nouveau. Suite à ces entretiens, l'OPAC a fait une proposition à la commune : le bâtiment serait toujours géré par le CCAS, mais il serait demandé à la commune un loyer et non plus une redevance et la commune n'aurait plus à financer les gros travaux (loyer fixe).

Dans cette solution, madame Sylvie MAITRE fait part de son inquiétude sur le devenir du bâtiment. La commune a donc demandé que soit annexée au futur contrat de location, la liste des gros travaux à réaliser déjà acceptés par l'OPAC.

Elle indique que l'OPAC a confirmé la possibilité de vendre ce bâtiment à une association et non uniquement

à une collectivité territoriale. Elle a donc pris l'initiative de prendre contact avec les commerçants de Belle Plagne pour connaître leur souhait quant à l'éventuel rachat du bâtiment pour réaliser un logement de saisonnier. Dans l'attente de ces réponses et de travailler sur un projet, madame Sylvie MAITRE propose au conseil municipal d'accepter la proposition de l'OPAC pour une année, voire deux au maximum. Monsieur Michel BORLET pense qu'un bail de location sur deux ans est intéressant dans l'attente d'étudier et de monter un projet viable.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la solution proposée par madame Sylvie MAITRE.

CONSEIL MUNICIPAL DU MOIS DE JUILLET

Le conseil municipal du mois de juillet aura lieu le lundi 09 juillet 2012.

Il rappelle que le conseil municipal du mois de juin a lieu le lundi 04 juin 2012.

PISCINE PLAGNE CENTRE

Monsieur le maire fait part de l'état vétuste de la piscine de Plagne Centre et des mises aux normes nécessaires.

Il demande au conseil municipal de réfléchir à son devenir et sur son ouverture pour cet été sachant que le front de neige sera totalement en travaux avec les nuisances inhérentes.

Monsieur Michel BORLET pense que l'ouverture de la piscine dépend des travaux aux alentours et de la gêne qu'ils peuvent apporter.

Madame Sylvie MAITRE estime que la réflexion doit se poser par rapport à la nécessité d'avoir ou non une piscine sur le bassin de Plagne Centre.

Dans le cas où cette piscine est indispensable, elle doit être ouverte dans de bonnes conditions. Pour madame Sylvie MAITRE, les travaux ne pouvant être réalisés pour cet été, la fermeture de cette dernière est impérative.

Une fois que les travaux auront été réalisés et que la commune aura trouvé un exploitant spécialisé dans ce genre d'équipement, la piscine pourra être réouverte.

Il est nécessaire de lancer des études rapidement pour connaître les travaux réels et leurs coûts.

Pour monsieur Bernard Aubonnet, il est impensable que le bassin de Plagne Centre ne possède pas de piscine. La commune doit réfléchir sur une remise en état de la piscine pour une utilisation immédiate et également se projeter à long terme.

Monsieur Michel BORLET est d'accord avec monsieur Bernard AUBONNET. En revanche, il serait tenté de lancer une réflexion sur l'emplacement de cette structure.

Il propose de réfléchir sur la possibilité de déplacer cette piscine afin de pouvoir l'agrandir et inclure d'autres prestations. Si le déplacement n'est pas possible, les travaux devront porter sur la rénovation complète de la structure qui permettront de doter Plagne Centre d'une vraie piscine.

Monsieur André BROCHE confirme que l'ouverture pour cet été est exclue mais se demande si la commune ne doit pas envisager plutôt des travaux qui permettraient d'ouvrir également la piscine pendant la saison hivernale.

Monsieur Bernard AUBONNET approuve totalement les propos de messieurs Michel BORLET et André BROCHE mais soulève le fait que ces travaux là ne pourront jamais être réalisés pour le 1er juillet 2013.

Monsieur Michel BORLET pense que c'est faisable si la commune s'arrête sur un projet de « simple piscine ». Monsieur le maire pose la question du devenir du bâtiment jouxtant la piscine si la commune devait rénover cette dernière.

Monsieur Bernard AUBONNET n'est pas certain que ce bâtiment doit venir dans le débat. Un restaurant peut être une très belle animation pour la piscine du moment que les exploitants s'entendent.

Monsieur Paul BROCHE rappelle que la piscine a du être mise aux normes lors du transfert de la SAP à la commune et les problèmes actuels proviennent de ces travaux. Monsieur Bernard AUBONNET ajoute qu'une piscine ne peut fonctionner correctement que si une personne professionnelle s'en occupe à plein temps.

Le conseil municipal décide de ne pas ouvrir la piscine cet été afin de pouvoir réfléchir rapidement sur les travaux à réaliser qui devront être lancés pour le printemps prochain en prévision d'une ouverture l'été 2013, en gardant une possibilité d'extension.

CINÉMA PLAGNE CENTRE

Monsieur Marin VIVET GROS fait remarquer que de nombreuses salles de cinéma ferment dans les stations compte tenu de la faible fréquentation.

Monsieur Bernard AUBONNET rappelle que les retours négatifs sur les fiches qualités de la Mato portent essentiellement sur le manque de cinéma à la Plagne. Il informe Monsieur Marin VIVET GROS que la salle de cinéma reprise par la commune de Tignes a connu une très belle fréquentation.

Monsieur Bernard AUBONNET ajoute que la station de La Plagne manque de salle de spectacle et que le projet serait de réaliser une salle qui puisse servir de cinéma et de salle de spectacle en même temps.

Monsieur Joël OUGIER SIMONIN souhaite rappeler que le budget de la commune n'est pas extensible et que les conseillers municipaux vont devoir faire des choix sur les priorités.

Monsieur Bernard AUBONNET répond que si la commune n'essaye pas d'enrayer l'hémorragie des commerces, services ou des structures touristiques sur la station, cette dernière va finir par s'éteindre petit à petit, ce qui aura des répercussions sur le budget de la commune. Il signale que la collectivité est devenue, au fil des années, l'aménageur.

Monsieur le maire indique que des propositions ont été faites à madame DAVOINE, propriétaire du cinéma, durant l'automne 2011 pour l'aider à maintenir son activité. Cette dame n'y a jamais donné suite. En revanche, elle a présenté à la dernière assemblée générale des Ecrins

son projet de mise en place d'un supermarché «carrefour montagne» dans ce local. Il s'est avéré que les membres de l'assemblée générale ont voté contre le projet proposé par madame DAVOINE à l'unanimité moins une voix.

Monsieur André BROCHE fait part de son inquiétude par rapport au cinéma de Plagne Bellecôte qui pourrait lui aussi finir par fermer. Il est d'accord avec monsieur Bernard AUBONNET sur le fait que la commune doit réagir.

Madame Sylvie MAITRE fait le parallèle avec les bureaux de Poste qui ferment les uns après les autres dans les villages, madame DAVOINE n'a tout simplement pas envie de poursuivre dans cette activité.

Monsieur Laurent BOCH fait remarquer que toutes les autres stations axent leur politique touristique sur des équipements d'après ski. Il est important que la station de La Plagne ne prenne pas trop de retard sur à ce sujet. Monsieur le maire rappelle quand même que la commune subventionnait le cinéma de Plagne Centre à hauteur de 10 000 euros par an.

ZONES À URBANISER

Monsieur Joël OUGIER SIMONIN rappelle l'approbation du PLU et les nouveaux terrains constructibles au chef lieu.

La commission urbanisme propose donc de définir certaines zones à urbaniser en priorité. Les zones proposées sont donc «le carton» et «le clos» situées à Sangot car des études ont déjà été menées par l'ancien mandat sur une partie.

Le conseil municipal donne son accord de principe pour travailler sur ces zones.

CHARTRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Monsieur André BROCHE fait part du dernier comité local de la charte où il a annoncé la décision de la commune de ne pas renouveler le contrat du chargé de mission. Les membres ont fait part de leurs mécontentements et se sont interrogés sur la poursuite du travail concernant la charte.

LISTE DES MARCHÉS PUBLICS ATTRIBUÉS < 90 000 EUROS HT

Procédure	Objet	Titulaire	Montant HT	Montant TTC
MAPA12/03	Maintenance des climatiseurs et groupe froid	Montmayer et fils	1000 €/an	1196 €/an

PERMIS DE CONSTRUIRE ACCORDÉS EN 2012

N° DP	DEMANDEUR	ADRESSE TRAVAUX	TRAVAUX
07315012M1005	COGNET Xavier	Impasse Genettes	Transformation ferme en habitation
07315012M1004	CHARRIERE Loïc	Villard de Macot	Transformation grange en habitation
07315012M1003	COURTET/ CAESTECKER	Bonnegarde du Haut	Extension habitation

DÉCLARATIONS DE TRAVAUX ACCORDÉES EN 2012

N° DP	DEMANDEUR	ADRESSE TRAVAUX	TRAVAUX
07315012M5015	SYNDIC PERCE NEIGE	Plagne Village	Bardage mélèze

COLLECTE DES ENCOMBRANTS EN PORTE A PORTE Macot chef lieu

Dépôt : Mercredi 30 mai 2012
Ramassage : jeudi 31 mai 2012

Dépôt des encombrants limité à 1 m³ par habitation

DÉCHETS ACCEPTÉS	DÉCHETS REFUSÉS
Meubles : table, canapé, fauteuil, lit, matelas.. Electroménagers : Frigo, four, aspirateur Matériel hifi : Télé, magnétoscope, ordinateur, téléphone Pneus : jantés ou non Déchets dangereux : peinture, solvant, phytosanitaire Batterie	 Bois hors meubles : palette, planche, piquet huisserie, Ferraille : Tôle, pièce de carrosserie Gravat : Carrelage, faïence Vêtements et maroquinerie : Valise, vêtement, chaussure Végétaux : Ordures ménagères Divers : seau, bâche en plastique, verre... Réceptacles sous pression : bouteille de gaz, extincteur... déchets amiantés carton

Des nouvelles du club des sports de La Plagne

**50 ans LA PLAGNE,
50 ans LE CLUB DES SPORTS,
Que de chemins parcourus,
Que de rêves concrétisés
50 ans de vie, 50 ans pour être N° 1,
50 ans qui font vivre aujourd'hui toute une vallée
Etre N°1, n'est pas un hasard, c'est une volonté, une
motivation de chaque instant, Qui mieux qu'un
champion, dont la devise est « plus vite, plus haut,
plus fort » symbolise mieux cette énergie.**

Le premier de tous s'appelle Emile ALLAIS, il vient d'avoir 100 ans, Champion du Monde, moniteur de ski avec la médaille n° 1, il a le premier façonné les pistes de la station et lui a donné cette énergie et cette volonté de gagner.

Cette volonté d'avancer, de progresser s'est traduite dans les 10 stations de la Plagne aujourd'hui. Un champion porte en lui cette culture de « la gagne », il a constamment cette volonté de dépassement, ce désir d'aller plus loin, d'oublier la douleur et de repousser ses limites.

Progresser, devenir meilleur dans le sport ou dans la vie, demande des sacrifices et des efforts. Ces champions en ont fait beaucoup pour être au niveau qui est le leur. Ils sont les plus beaux ambassadeurs de nos stations.

Les marches qui mènent à la notoriété sont longues, semées d'embûches, montrons à nos coureurs que nous sommes derrière eux, avec eux. C'est dans les périodes difficiles qu'ils ont besoin de notre soutien. Un soutien qui ne peut pas être simplement moral.



Le sport et le ski sont une école de vie. Depuis 50 ans le club a formé beaucoup de personnes, des champions et bien d'autres qui se retrouvent aujourd'hui à des postes de responsabilités. Ils travaillent dans différents domaines et participent activement au développement de la Plagne en étant des forces vives de la station.

Le but affirmé du club est de former de futurs champions, d'exploiter au maximum leurs qualités et leur potentiel pour atteindre le haut niveau.

Mais tout le monde ne peut être champion, c'est même une minorité.



Le club ne veut laisser personne au bord de la route, c'est pourquoi la formation à travers le groupe Grand Prix est pour nous importante, car chaque enfant qui quitte le club doit avoir son test technique pour lui permettre ensuite d'accéder à une profession de son choix dans le ski et ainsi de gagner sa vie et de fonder une famille.

Dans la vie actuelle, c'est une vraie chance pour les enfants et cela doit également tranquilliser les parents.

Le ski est un sport exigeant, avec ses lots de blessures, mais que l'on choisisse la compétition ou les études, le mental sera toujours important pour donner le meilleur de soi-même à chaque instant, sans céder aux découragements.

50 ans c'est un bel anniversaire, mais sans dirigeants, sans bénévoles, il n'existerait pas de club. Je voudrais tous les remercier chaleureusement ces travailleurs de l'ombre et leurs dire combien ils sont importants dans la vie d'un club.

Merci à tous les entraîneurs, passés et présents, pour leur investissement auprès des jeunes. Je l'ai déjà dit mais rien de grand ne peut se faire dans la vie ou dans le sport sans passion.

Merci aux Ecoles de Ski qui nous soutiennent depuis toujours, et à tous nos partenaires (commerçants, professionnels de la Plagne et de la vallée) pour leur participation financière lors de cette très belle soirée organisée en février sur le stade Jean Luc Cretier.

Merci également à la MATO et à toute son équipe.

Merci aux équipes de la SAP et à son directeur général qui nous soutiennent activement.

Merci aux collectivités et à leurs représentants, il est légitime de penser que l'on peut toujours faire plus mais dans une période économiquement difficile, je sais que même s'ils sont beaucoup sollicités, ils seront toujours à nos côtés. Je me suis aperçu que le club est important pour eux.

Pour finir, un grand merci à tous nos champions qui nous donnent ces frissons, ces larmes, ces bonheurs indescriptibles, ces moments de joie si intense. Le sport à cette faculté de faire naître des émotions insoupçonnées, de resserrer des liens entre tous, d'apporter de la joie et de l'amour, de faire en sorte que l'on se sente mieux ensemble en donnant à la vie une autre saveur.

Le bonheur n'est grand que s'il est partagé.

**Vive le sport, vive le ski et
BON ANNIVERSAIRE AU CLUB**

Alain Cressend, président du club des sports.

Le bureau du club



SKI FREESTYLE

Kevin ROLLAND

Vainqueur de la Dew Cup en pipe

Théo EYRAUD

3e du circuit coupe d'Europe de bosses et
2 tops 30 en coupe du monde

3e des championnats de France (single)

Ben VALENTIN

9e des X-games Europe,

3e du Grand prix de Mammoth (coupe du monde)

Victor BÉRARD

Champion de France de slope style

5e des championnats du monde juniors de slope style

Vice champion de France junior

Robin SELLA

3e du circuit coupe de France de bosses

Vice champion de France juniors

Antoine ADELISSE

Champion de France juniors de Pipe

SNOWBOARD

Thibault BÉRARD

3e en coupe d'Europe en slope style

Brice ROGER

20e en coupe du monde du combiné à Chamonix

30e en coupe du monde de descente à Bormio

20e en coupe d'Europe de descente à Altenmark

3e en coupe d'Europe de descente à Val d'Isère

actuellement en groupe coupe du monde

Guillaume GRAND

Vainqueur d'une fis en slalom à Val d'Isère

3 podiums en Fis

4e championnat de France junior en slalom à Courchevel

4e championnat de France junior en géant à Courchevel

actuellement en groupe coupe du monde

Nicolas SAATDJIAN

Vainqueur d'une fis en slalom à Vars

5e championnat de France junior en géant à Courchevel

15e mondiaux junior en slalom à Roccarasso

10e championnat de France en slalom et en géant à l'Alpe d'Huez

Actuellement au groupe comité

Groupe Fis

Rentrent tous dans les critères du club

Martin ARÈNE blessé : 7 départs en technique

1 fois 50 en GS

Réussites au test technique : **Axelle GONTHIER et Léna JOUANNIC**

SKI FREERIDE

Julien LOPEZ

4e Overall Freeskiing World Tour

3e au Red bull powder disorder las lenas argentine (FWT)

5e Freeride de Verbier suisse (FWT)

7e Courmayeur Italie (FWT)

7e Fieberbrunn autriche (FWT)

8e Revelstoke BC Canada (FWT)

SKICROSS

Amélie Schneider

7e en coupe d'Europe en Suède

12e au classement général de la coupe d'Europe

4e au championnat du monde junior

Groupe minime

2 top 15 en championnat de France minime :

Alexis COLLOMB et Antoine MARTIN.

Mélissa PELLETIER : 3e championnat de France skicross

Groupe benjamin

Matéo FITA : 1er classement général coupe de bronze

Résultats championnat de France : 6e en SG, 13e en skicross

16e en Gs et 18e en SL

Résultats scara : 6e en SL

Groupe poussin

Léo Ducros : 1er classement général coupe de bronze

Marion CHEVRIER : 2e classement général coupe de bronze

Axelle CHEVRIER : 3e classement général coupe de bronze

Poussin/benjamin

Vainqueur du circuit du classement des clubs haute tarentaise

Groupe grand prix

Classement général circuit Haute Tarentaise :

1ere junior : **Axelle GONTHIER**

2ème junior : **Ischia HAGNERELLE**

5ème minime : **Tom JOVET**

SKI ALPIN

FÊTE DES MÈRES

DIMANCHE 3 JUILLET 2012

A PARTIR DE 11H00

Apéritif offert

Distribution de roses à toutes les mamans

Parvis de la mairie ou salle des mariages en cas de mauvais temps

Animation musicale

4ÈME SÉANCE BÉBÉ LECTEUR

JEUDI 07 JUIN 2012 - 10H

Bibliothèque Macot chef lieu

«Voyage en bord de mer : en avant les poissons, coquillages et crustacés»

CONCERT GRATUIT

VENDREDI 08 JUIN 2012

20H00

Salle polyvalente de Macot La Plagne

organisé par le comité des fêtes

Concert avec l'harmonie de Saint Pierre D'Albigny et d'Aime - Plus de 60 musiciens sur la scène de la salle polyvalente.

Entrée gratuite.

JOURNÉE DE NETTOYAGE

SAMEDI 09 JUIN 2012

A PARTIR DE 8H30 À PLAGNE CENTRE

Rendez vous salle hors sacs

S'inscrire impérativement avant le jeudi 07 juin 2012

en mairie de Macot La Plagne soit par téléphone

au 04.79.09.71.52 ou 04.79.09.77.04

soit par email :

environnement@macotlaplagne.com

Déjeuner (barbecue) offert pour tous les participants à 13h.

Prévoir de bonnes chaussures et vêtements de pluie.

Gants, sacs et nécessaires de nettoyages seront fournis par la mairie.

Covoiturage possible depuis Macot le matin.

BORN TO BURN

09 ET 10 JUIN 2012

Aire de chainage Aime-Macot la Plagne

Inscription école macot chef lieu

La commune de Macot La Plagne vous informe qu'une classe du groupe scolaire de Macot chef lieu est menacée de fermeture.

Nous demandons aux parents ayant des enfants, devant être scolarisés à la rentrée 2012/2013, de venir s'inscrire le plus rapidement possible en mairie afin de pouvoir maintenir cette classe ouverte.

Informations

HORAIRES SALLE OMNISPORTS («PIERRE LEROUX»)

Du Mardi 22 mai au Jeudi 05/07/12 ouverture normale Intersaison :

Lundi / Jeudi (fermée le matin)

ouverture de 14h à 18h

Mardi / Mercredi 9h/12h et 14h/18h

Salle fermée Vendredi / samedi et dimanche

Permanence mairie : mardi de 09h à 12h

Ouverture : dimanches 10 et 17 juin 2012 pour les élections législatives

HORAIRES CRÈCHE LES P'TITS BONNETS

Fermeture durant le mois de mai

Réouverture le lundi 05 juin 2012

Horaires du Lundi 04 juin 2012 au jeudi 06 juillet 2012

Lundi/mardi/jeudi/vendredi : 9h à 17h

Horaires du 09 juillet 2012 au 31 août 2012

Lundi au Vendredi : 8h30 à 17h30

HORAIRES BIBLIOTHÈQUE LA PLAGNE

Intersaison printemps jusqu'au 06 juillet 2012 : mardi : 15h à 18h

Jeudi : 15h à 17h30

Relooking extrême pour la Bibliothèque de la Plagne ce printemps 2012!!!

La bibliothèque de la Plagne a décidé de faire peau neuve pour l'été 2012. Fermée du 23 au 26 avril, elle rouvrira ses portes dans la pièce à côté du gymnase de la salle omnisports pour permettre l'avancée des travaux dans la salle principale.

La bibliothèque retrouvera ses lieux et se fera un plaisir de vous dévoiler ses couleurs courant Juin!!

RAPPEL ÉLECTIONS LÉGISLATIVES

Dimanche 10 juin 2012 : 1er tour

Dimanche 17 juin 2012 : 2nd tour

Bureaux ouverts de 8h à 18h à Macot (salle des mariages) et à la Plagne (salle omnisports Pierre LEROUX)

CONCOURS DES MAISONS FLEURIES

Inscription en mairie jusqu'au 15 juillet 2012.

04.79.09.71.52 - EMAIL : mairie@macotlaplagne.com



A VENIR À MACOT LA PLAGNE

LA FÊTE TERRE TERROIR TARENTEAISE

le samedi 29 septembre 2012 à Macot La Plagne.

De nombreux stands d'artisans et producteurs : confiture/poterie/forgeron/sculpteur...

Des groupes folkloriques, reconstitution d'une ferme, animation d'ateliers de fabrication de beaufort et de tomme, représentation d'une pièce paysanne à la salle polyvalente...